

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	22
Nombre de conseillers absents :	5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	13 février 2025
Date d'affichage :	13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (18h28), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas (18h15), BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (18h18)

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, LE GUEVELLOU Marjorie, BRIAND Sandrine

Procurations : TASSEL Stéphane à HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé à BENECH Pauline, BRIAND Sandrine à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : BOÉTÉ Cécile

N°2025/09

Fonction publique

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires

au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Aussi, dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service technique

- Création de poste
- Suite à la mutation d'un agent du service technique, au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe vers une autre collectivité, afin de maintenir une continuité de service et au vu d'une nouvelle réorganisation de ce poste, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,
Cécile BOÉTÉ



ETAT DU PERSONNEL VILLE DE BEGARD - emplois permanents

COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL - emplois permanents statutaires

GRADES	Catégorie	Emplois permanents			
		au 01/01/2025	au 20 février 2025	Dont Temps non complet	vacant
SERVICE ADMINISTRATIF- MEDIA THEQUE					
Attaché Principal détaché dans les fonctions de Directeur Général	A	1	1	1	0
Rédacteur	B	1	1	1	0
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	B	1	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	8	8	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	2	0
Total service administratif		13	13	13	0
SERVICE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	1	0
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	6	5	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7	7	6	1
Adjoint technique	C	6	7	6	1
Total service technique		23	24	21	3
SERVICE ENFANCE					
Technicien Principal 2ème classe	B	1	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	4	3	1
Adjoint technique	C	5	5	4	1
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 1ère classe	C	4	4	4	0
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 2ème	C	2	2	1	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	1	0
Total service enfance		18	18	15	3
SERVICE INTENDANCE					
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3	3	0
Adjoint technique	C	1	1	1	0
Total entretien des locaux		4	4	4	0
POLICE MUNICIPALE					
Brigadier CHEF principal	C	1	1	1	0
Total Police municipale	0	1	1	0	1
Total Commune		59	60	0	6

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 022-212200042-20250220-2025DELIB09-DE